



**Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)**

[Mardi 13 octobre 2020]

Date de la convocation

7 octobre 2020

Date d'affichage

14 octobre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 32

Procurations : 1

Votants : 33

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Corinne DARMANI, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH *Conseillers*

Absents et représentés : Christel PALIS

Absents :

N° 154/ 2020

Secrétaire de séance : Eric PILUDU

OBJET DE DELIBERATION : Création de la maison des associations : demande de subventions

Madame le Maire informe l'assemblée du projet de création de la maison des associations.

Il est rappelé que lors de sa séance du 08 septembre 2020, le conseil municipal de la ville de Gaillac a décidé de se porter acquéreur des locaux d'exposition d'un fabricant de meubles situés à la périphérie immédiate du centre-ville, en vue de la création de la Maison des Associations.

Le projet consiste à réaliser des travaux d'aménagement en procédant au compartimentage des lieux, ce qui permettra d'accueillir dans des locaux mieux adaptés plusieurs associations de tous horizons (sport, culture, caritatif...)

Le montant estimatif de la dépense, y compris l'acquisition des locaux, s'élève à 878 000 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat (DSIL), de la Région Occitanie et du Département du Tarn
- D'adopter le plan de financement suivant :

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| Montant total de l'opération | 878 000 € HT |
| Etat DSIL (50 %) | 439 000 € |
| Région Occitanie (15 %) | 131 700 € |
| Département du Tarn (15 %) | 131 700 € |
| VILLE DE GAILLAC autofinancement | 175 600 € |

VOTE : 6 VOIX CONTRE, UNE ABSTENTION

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

SOLLICITE les aides financières mentionnées plus haut,

ADOpte le plan de financement détaillé ci-dessus,

DONNE pouvoir à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 14 octobre 2020

